



Jo Vrijens

Seuls les textes figurant dans la version téléchargeable du *Manuel de formation technique* font référence.
Site de la CTN: <<http://ctn.ffessm.fr>> ou bien site de la FFESSM: <<http://ffessm.fr>>
puis onglet "plongée en scaphandre (technique)".

Le mot du président

La CTN est en marche, la dernière réunion de la commission a eu lieu le 19 septembre à Niolon pendant la formation et l'examen du MF2. De nombreux dossiers ont été abordés et c'est avec plaisir que je constate l'énergie déployée par les présidents de CTN pour mener à bien tous ces travaux. Un nouveau baptême a vu le jour récemment et la FFESSM a signé une convention historique avec notre partenaire Scubapro le 12 août dernier. Ce sont deux points que la nouvelle équipe de la CTN avait sur son programme et je me réjouis de leur mise en place par le comité directeur national. Enfin, je souhaite la bienvenue à Bernard Fabiani qui remplace Gilbert Chambon à la tête de la CTN de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Bonnes bulles à vous tous. ■

Jo Vrijens

Les échos de la CTN

La CTN, c'est un peu le conseil des ministres de la technique et de nombreux points y sont traités au cours d'une journée toujours très chargée. Il est donc important que le plongeur soit informé de la teneur de ses travaux. Quelques informations sont particulièrement à retenir.

Un rappel tout d'abord

Quels que soient les labels dont bénéficie un ouvrage, les plongeurs en formation ou en examen ne peuvent en aucun cas se prévaloir des éléments qu'il contient pour contester un sujet, la réalisation d'un exercice, une note ou une quelconque décision des formateurs ou examinateurs. Il est rappelé que tout jury est souverain, dans ses choix techniques et pédagogiques comme dans celui des critères de notation. De plus, la FFESSM peut octroyer le label "ouvrage de référence" à plusieurs ouvrages, même s'ils traitent de thèmes identiques.

Une précision sur la qualification des moniteurs habilités à délivrer un diplôme fédéral

Il est rappelé que seuls les moniteurs fédéraux, brevetés d'Etat ou associés licenciés, peuvent valider les attestations ou

groupes de compétences conduisant aux brevets d'initiateur, de niveau 4, de MF1 ou de MF2, ainsi que les unités constitutives des qualifications ou brevets techniques de la FFESSM. Cette règle s'étend à la participation aux jurys d'initiateur, de niveau 4 ou de MF1. Tous les textes antérieurs sont abrogés, et en particulier les résolutions de la CTN prises en 1979, en 1987 et en 1998.

L'enrichissement permanent des contenus de formation

La CTN propose les mesures suivantes applicables à compter du 1^{er} janvier 2010:

- Les orientations et résolutions fédérales qui font l'objet d'évolutions décrites dans le *Manuel de formation technique*, qu'elles concernent la commission technique ou plusieurs commissions, telle que la randonnée subaquatique, devront être prioritairement intégrées dans les formations et évaluations de nos cadres techniques.

- Les articles de fond, diffusés par la FFESSM au moyen de sa revue officielle *Subaqua* et de son site internet, susceptibles d'enrichir avantagement les contenus de formation des cadres, devront également être rapidement pris en compte.

Une précision concernant le RIFAP

À compter du 1^{er} janvier 2010, seule la carte RIFAP délivrée par la FFESSM est acceptée pour passer un examen de N3 ou plus. Il convient donc aux candidats concernés d'en faire la demande auprès du siège fédéral par l'intermédiaire de leur président de club.

À propos de recycleurs semi-fermés

Auparavant, tout moniteur qui passait une qualification de recycleur devenait de fait moniteur recycleur. La délivrance du moniteur recycleur semi-fermé n'est plus automatique mais soumise à une formation (voir MF1).

Quelques gros dossiers ont fait l'objet de communications et seront étudiés par les CTN avant de revenir pour décision devant la CTN:

- un projet d'optimisation de la formation MF2;
- une étude sur l'examen d'initiateur et la part à donner à l'épreuve de pédagogie;
- un retour d'expérience sur la formation MF1;
- une étude sur l'utilisation de la note chiffrée sur 20.

La CTN est donc au travail et les techniciens réfléchissent pour faire encore et toujours évoluer notre activité. ■

C.D.

L'UTILISATION DU SECOND DÉTENDEUR



Il faut bien admettre, avec juste un peu de nostalgie, que cette question ne se posait pas quand tout le monde plongeait avec un seul détendeur, un *Mistral* par exemple, une collerette et une réserve mécanique... Ce temps est révolu et dorénavant presque tous les plongeurs, quel que soit leur niveau, sont équipés d'un second détendeur. Un article de Claude Duboc. Photos, Plongée passion, La Ciotat.

L'apparition du second détendeur nécessite une réflexion afin d'optimiser l'utilisation ainsi que l'enseignement de son usage. Loin de moi la volonté de dicter des règles immuables: il s'agit seulement de stimuler la réflexion afin de tendre vers l'efficacité maximale pour aller toujours dans le sens d'une sécurité accrue.

L'ergonomie liée au second détendeur

On admettra en préalable que c'est le second détendeur qui sera offert au coéquipier en difficulté et non le détendeur principal. Il pourrait d'ailleurs en être conventionnellement autrement. Si cette première convention est acceptée, le détendeur de secours est donc, de ce fait, obligatoirement placé sur le côté gauche

pour être présenté dans le bon sens au coéquipier, à moins d'utiliser un second étage réversible. Une Mp qui forme une boucle engendre un évident inconfort en tirant sur la bouche.

En observant l'équipement sur un bateau de plongée, on constate une grande diversité dans la manière de placer ce second étage de secours. Il existe évidemment plusieurs possibilités mais certaines risquent de ne pas présenter les garanties maximales lorsqu'une urgence se fait sentir. Ainsi, un détendeur bien enfoncé dans la poche, est certes à l'abri du sable mais son utilisation rapide risque bien d'engendrer un gros retard à l'emploi. Il faut en effet être conscient qu'une vraie demande d'air doit être satisfaite de toute urgence faute de quoi la panique survient très vite et le beau signe conventionnel "je n'ai plus d'air" est rapidement oublié...

La position du tuyau de moyenne pression passant sous le bras gauche présente également des inconvénients. En effet, cette disposition oblige à utiliser un système de fixation or, si celui-ci n'est pas suffisamment ferme, le détendeur se détache et se promène donc derrière le plongeur, devenant difficilement accessible. Qui plus est, ce détendeur baladeur va probablement traîner dans le sable et devenir inutilisable, à moins qu'il ne serve de fouet pour attaquer violemment les coraux et autres gorgones qui ne méritent pas de telles agressions...

La solution qui me semble donc la plus rationnelle consiste à passer le tuyau Mp dans le passant de l'épaule du gilet. Ainsi, le détendeur est obligatoirement à portée de main, devant le plongeur.



L'utilisation d'un système de fixation devient presque facultative.

Tuyau long ou tuyau normal? La question se pose en effet. La perte de charge due à la longueur supplémentaire semble totalement négligeable et n'entraîne pas de difficulté de fonctionnement. Par contre, le tuyau long rend l'utilisation plus confortable alors que le tuyau court permet de ne pas utiliser un système de fixation. À vous de juger... Une donnée par contre évidente, le détendeur de secours doit être aussi performant que le détendeur principal puisqu'il est destiné à un plongeur déjà en difficulté. À noter qu'il est très possible de former une boucle avec ce tuyau Mp sous le passant, ce qui permet un décrochage très facile, sans avoir à utiliser une quelconque fixation. Si un tel système est utilisé, il est nécessaire de réfléchir à son choix: il doit être ferme, mais pas trop et surtout ne pas engendrer le risque d'arrachage de l'embout. Si vous décidez d'utiliser un "nez de clown", il faut le percer afin qu'il ne se mette pas en dépression: C'est encore à vous de voir...

Enseigner l'utilisation du second détendeur

Quelle que soit la solution ergonomique adoptée par le plongeur, puisque le second détendeur se généralise, même lorsque la législation ne l'impose pas, il est nécessaire que le formateur intègre l'apprentissage de son utilisation dès que la réaction à la panne d'air est abordée, c'est-à-dire à partir du niveau 1. A priori, cela ne semble pas bien difficile de donner ou de prendre un second détendeur, donc l'objectif de formation se limitera à optimiser la présentation correcte et surtout rapide de cette seconde source d'air. En effet, on le sait bien, une panne d'air réelle constitue une véritable urgence car elle peut très rapidement dégénérer vers une panique dont les conséquences sont toujours imprévisibles. Puisque différentes possibilités de positionnement sont possibles, il faut donc que le geste soit un véritable réflexe conditionné, sans avoir à réfléchir. Un petit jeu "Lucky Luke", l'homme qui tirait plus vite que son ombre peut facilement servir de prétexte: deux élèves face à face, équilibrés en pleine eau. Au signal du

moniteur, chacun dégainé son *colt*, pardon, je voulais dire son second détendeur qui doit être directement présenté avec l'embout correctement tourné vers son "adversaire". On peut facilement parier que si l'ergonomie n'est pas maximale, ce sera toujours le même qui perdra le duel... C'est peut-être également une bonne manière de convaincre certains irréductibles de leur erreur dans leur équipement. La remontée assistée N II et N III peut également être envisagée alors que le plongeur donne de l'air à son coéquipier; c'est une exigence supplémentaire qui oblige à gérer l'équilibre d'une manière un peu différente. En dernier lieu, après cette sensibilisation, on peut engager le plongeur breveté à entretenir son geste réflexe, par exemple quand la seule occupation consiste à regarder les secondes qui défilent au palier.

Le second détendeur rend-il caduque la respiration à deux sur un embout?

Face à la généralisation de ce dispositif de sécurité performant, on peut alors se poser légitimement la question de savoir si l'enseignement de la remontée à deux sur un embout doit ou non perdurer dans nos *courses*. Plusieurs arguments peuvent être avancés pour répondre par l'affirmative pour maintenir cette pratique, essentiellement en vertu du fameux principe de précaution. En effet, malheureusement, trop souvent le second détendeur est quasi in-

utilisable car il a plus ou moins traîné dans le sable, il est vieux et mal entretenu, ou même le second robinet a été oublié: la Rà2 devient donc l'ultime solution. On a également vu que la présence de la seconde source d'air n'est obligatoire qu'à partir de l'acquisition de l'autonomie: on ne peut donc pas faire l'économie de cette formation. En dernier lieu, le texte concernant l'épreuve à 40 m du niveau IV est toujours en vigueur et cette plongée doit se terminer par une Rà2. Enfin, cet exercice permet de vérifier l'aquacité et la maîtrise de la remontée en imposant au plongeur un handicap.

Pourtant, en maintenant cette pratique, un obstacle supplémentaire nous apparaît: nos médecins nous l'ont bien dit: l'échange d'embout réel est à proscrire pour des raisons évidentes d'hygiène. La simulation s'impose donc mais elle doit néanmoins être parfaitement neutre en matière de conditionnement pour la gestuelle du donneur d'air, faute de quoi le réflexe ne serait pas opérationnel en cas de réel besoin. Il ne reste alors qu'une seule solution: la simulation doit être totalement à la charge du formateur évaluateur et le geste du donneur d'air doit être rigoureusement celui qu'il ferait s'il assistait réellement un plongeur.

Je vous propose donc le scénario suivant:

- le moniteur demande de l'air (par le geste conventionnel);
- il enlève son détendeur (obligatoire pour que le besoin d'air soit perçu);



- il reprend son détendeur quand l'élève a placé son embout contre le dos de sa main, c'est-à-dire dans la position qu'il aurait s'il donnait réellement de l'air;

- l'élève ne doit reprendre son détendeur que lorsque son moniteur a ôté le sien;



- le moniteur place alors son propre détendeur devant la main de son élève;

- ce dernier peut à ce moment gérer les gilets quand son détendeur est en bouche...

L'utilisation systématique du second détendeur est sans conteste un véritable progrès dans le sens de la sécurité et son utilisation mérite donc d'être optimisée en intégrant son enseignement dans nos formations. ■

Expérimentez,
réagissez à cet article...
<subaqua.mag@wanadoo.fr>

À propos du marquage des bouteilles de plongée

Certaines bouteilles ne présentent pas de marquage du gaz utilisable. Peut-on les gonfler avec de l'oxygène ?

Marquage des bouteilles de plongée

Avec le développement de la plongée aux mélanges autres que l'air, le parc des bouteilles se diversifie. Vous pouvez rencontrer différents cas :

- gonflage avec un mélange inférieur à 40 % d'oxygène, à partir d'un stick ou d'un compresseur à membrane: vous pouvez gonfler une bouteille quel que soit son marquage;
- vous réalisez des mélanges de décompression plus riches ou vous réalisez votre mélange par transfert en pression partielle de gaz à l'aide d'une lyre: vous devez utiliser des bouteilles qualifiées "oxygène pur".

Comment reconnaître les bouteilles ?

Deux cas peuvent se présenter suivant le matériau utilisé.

- Les bouteilles acier sont pour la majorité gravées avec le gaz pouvant être contenu :
- "Air" ou "G2" ou "groupe 2" contient exclusivement de l'air.

- "O2" ou "nitrox" ou "groupe 1" ou "G1" pour tout type de mélange nitrox ou oxygène pur.

- Les bouteilles en alliage d'aluminium et en composites sont fabriquées par les constructeurs pour pouvoir contenir tous types de gaz, (sauf cas spécifiques de bouteilles qui seraient marquées "air").

Vous pourrez rencontrer les cas suivants :

1. Bouteille nue (dite *brushed*). La nature du gaz est identifiée à l'aide d'un autocollant ou par marquage à la peinture.
2. Bouteille peinte en gris avec l'ogive peinte en noir et blanc et un autocollant indiquant la nature du gaz.
3. Bouteille peinte entièrement en blanc. La nature du gaz est identifiée par un autocollant ou une marque faite à la peinture.

Les bouteilles en alliage d'aluminium ne sont donc pas obligatoirement gravées "G1" ou "oxygène". La simple identification d'une bouteille aluminium neuve par les éléments ci-dessus lors de la mise en service est suffisante pour indiquer qu'elle est bien compatible oxygène pur.

La personne chargée du gonflage doit impérativement s'assurer que la bouteille est non contaminée par des corps gras.

Deux possibilités se présentent :

- Elle contient déjà un nitrox supérieur à 80 % ou de l'oxygène pur qui nous assure que la bouteille est donc "oxy clean".
- Elle est vide ou ne contient pas un mélange à teneur élevée en oxygène. Pour s'assurer que la bouteille est apte à contenir du nitrox ou de l'oxygène pur, le gonfleur doit demander à voir le certificat de visite (carte jaune Tiv) avec l'attestation par le Tiv ou l'attestation d'un professionnel que la bouteille est bien compatible avec de l'oxygène.

Le Tiv ou le professionnel s'assure grâce à une lumière noire de l'absence de contamination, comme indiqué dans la procédure service oxygène. Le Tiv ou le professionnel précisera la compatibilité oxygène sur le certificat de visite en indiquant "oxy clean" ou "service oxygène". ■

Stéphane Bouquet,
formateur Tiv 2^e degré

QUESTIONS & RÉPONSES

Théorie et enseignement

Je suis N3 et initiateur E1 depuis juin 2009 au Dauphin catalan (Pyrénées Orientales). J'ai une question à laquelle je ne trouve pas de réelle réponse dans les prérogatives du E1. Un initiateur peut-il dispenser les cours théoriques à des N2 en formation, est-il pour cela indispensable d'être N4 et de posséder la compétence Gc4? Je fais bien la différence entre valider la compétence C6 qui reste du ressort d'un E3, et l'enseignement de la compétence C6. En d'autres termes, un E1 peut-il participer à la formation théorique sous la responsabilité d'un E3 (sans sa présence physique à chaque cours)? Merci de votre réponse.

J.-R. Gatonas

L'enseignement de la théorie n'est pas obligatoirement lié à un niveau de plongée mais plutôt aux connaissances de l'enseignant. Par exemple, un médecin ORL peut très bien faire un cours sur l'oreille aux futurs MF2 même si lui-même n'est que niveau 1 de plongée. Il va de soi qu'on ne peut pas transmettre des contenus qu'on ne maîtrise pas soi-même, mais rien n'oblige que les cours théoriques soient dispensés par un moniteur d'un niveau supérieur et rien n'oblige à la présence d'un E3 lors de vos interventions.

Jo Vrijens

Gc4 : un module facultatif

Je souhaiterais obtenir des précisions sur le niveau E2 par rapport à la compétence Gc4

de l'initiateur. En effet, il est noté que cette compétence est optionnelle et concerne les plongeurs N4 préparant le diplôme d'initiateur, elle n'est donc pas obligatoire. Pour être E2, c'est-à-dire pouvoir enseigner dans l'espace médian, le texte stipule que le plongeur doit être titulaire du diplôme d'initiateur et du diplôme de N4, mais il n'est pas fait allusion à la compétence Gc4. Je suis moi-même E2 (N4 + initiateur) sans avoir obtenu le module Gc4, cela remet-il en cause mes prérogatives d'enseignement dans l'espace médian ?

Hervé Pineau

Le Gc4 est un module non obligatoire pour exercer les prérogatives d'E2 (N4 plus initiateur). Il concerne l'apprentissage de l'enseignement dans la zone médiane. Il est

destiné à des plongeurs N4 préparant l'initiateur ou à des E1 qui ont passé le N4 et qui deviennent donc de ce fait E2. Les prérogatives d'un E2 sont liées au regroupement des deux brevets, le N4 et l'initiateur. En référence au Code du sport, un initiateur n'a pas de prérogative d'enseignement dans la zone médiane pas plus qu'un N4 donc rendre ce module obligatoire pendant la formation de l'initiateur serait contraire au Code du sport. Il a donc été décidé de mettre en place ce Gc4 en marge de la formation d'initiateur sur une base de volontariat afin de donner à nos E2 les moyens pédagogiques concernant l'enseignement dans la zone médiane. L'organisation de ce module peut être faite au niveau d'un club, d'un CODEP ou d'une région.

Jo Vrijens



Marco Maestri, directeur Scubapro-Europe félicite le major Alexandre Ayrault, en présence de Jean-Louis Blanchard et de tous les instructeurs.

Mf2 Niolon, septembre 2009

Session Jean-Michel Oyhenart

Ce fut vraiment un bonheur pour moi de diriger le stage et examen Mf2 à Niolon du 13 au 25 septembre derniers. Les compétences du staff d'instructeurs nationaux, du docteur Bergman, du personnel de la base fédérale de Niolon, l'intérêt et la motivation des stagiaires et candidats nous ont permis d'accomplir un travail considérable malgré le temps exécrable de la semaine de stage heureusement compensé par le magnifique beau temps de la semaine d'examen. 17 candidats sur 28 ont passé les épreuves avec succès, malgré tout. Tous, reçus ou non, méritent nos compliments pour avoir participé à un examen difficile, c'est cela entre autre la communauté fédérale. La remise des résultats orchestrée par Jo Vrijens, président de la CTN, a eu

lieu sous un soleil radieux en présence de notre président national Jean Louis Blanchard, du président adjoint Francis Merlo qui a remis la plaque commémorative de la promotion Jean Michel Oyhenart au directeur de la base, Jean Rudy, et de René Cavallo, président du comité Provence. Nos partenaires, Scubapro représenté par le directeur Europe Marco Maestri, et le directeur commercial France Bruno Guimbar, le Vieux Plongeur représenté par Catherine Vogel et la SNCM représentée par Franck Sammut, directeur des lignes corses, participaient à cette remise de diplômes suivie d'un apéritif et d'un repas somptueux. Merci à tous. ■

Jean Escales

Les résultats

- N° 1747 : Alexandre Ayrault, Limoges.
- N° 1748 : Jacques Besnard, Metz-Tessy.
- N° 1749 : Fabien Paul Boulanger, St Egreve.
- N° 1750 : Laurent Couineau, Calvi.
- N° 1751 : Dominique Esteve, Brunoy.
- N° 1752 : Alain Goberville, St Maur des Fossés.
- N° 1753 : Fabien Goutte, Maurepas.
- N° 1754 : Franck Guerinet, Tours.
- N° 1755 : Jean-Claude Hatchressian, Pertuis.
- N° 1756 : Patrick Daniel Hugon, Antony.
- N° 1757 : Christophe Le Marchand, Hyères la Madrague.
- N° 1758 : Florence Millet, Paris.
- N° 1759 : Sandrine Moccœur, Kirch Graffenstad.
- N° 1760 : Jean-Michel Roberge, Peymeinade.
- N° 1761 : Yvan Royer, Paris.
- N° 1762 : Gilles Saleten, Les Alluets le Roi.
- N° 1763 : Daniel Le Tulzo, Pontivy.

